

Règlement spécifique Championnat de France Promotion Funboard Slalom à partir de 2013

1. TEXTES

Le **Championnat de France Promotion Funboard Slalom** est régi par le Règlement des Championnats de France Promotion et le présent règlement. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.

2. CALENDRIER

Pour 2013, le **Championnat de France Promotion Funboard Slalom** se déroulera sur les 4 étapes suivantes :

Dates	Club	Lieu
22 – 24 mars 2013	Neptune Club	La Ciotat
18 – 20 mai 2013	Crocodiles de l'Elorn	Brest
20 – 22 sept 2013	CV Cap Leucate	Leucate
22 – 27 oct. 2013	CN Loctudy	Pays Bigouden

Pour les années suivantes, les dates et lieux des « Championnats de France Promotion » Funboard Slalom seront diffusés par avenant au mois de novembre de l'année précédente.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

3.1 Il est à noter que :

- Pour valider une étape **2 courses** complètes doivent avoir été validées.
- Pour valider le titre féminin, un minimum de 30 coureurs admissibles chez les femmes doit être classé au classement général, si moins de 30 femmes, le titre féminin ne sera pas validé ;
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles chez les hommes doit être classé au classement général, si moins de 30 hommes, le titre masculin ne sera pas validé
- Pour valider un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.

3.2 Pour le titre, sera déclaré :

- CHAMPIONNE DE FRANCE PROMOTION FUNBOARD SLALOM FEMME, le coureur féminin déclaré vainqueur
- CHAMPION DE FRANCE PROMOTION FUNBOARD SLALOM HOMME, le coureur masculin déclaré vainqueur.

Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes, dont le calcul prendra en compte :

- o La participation obligatoire à la 4^{ème} étape,
- o Le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat des trois premières étapes, si les trois premières étapes ont été validées,
- o l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées,

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s coureur(e)s de chaque série se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat à la fin de la 4^{ème} étape.